

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-320

Le maire de Cuxac d'Aude,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-8-3, R. 111-19-11 et R. 123-46 ;
- Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-047-0002 du 16 Février 2011 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et à ses sous-commissions spécialisées ;
- Vu l'avis en date du 27/11/2023 de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique de l'arrondissement de Narbonne,

- ARRETE -

article 1^{er} : L'établissement ANSEI-HOTEL DOUCE FRANCE de type O et de 5ème catégorie sis 3 Avenue Général de Gaulle (RD 1118), est autorisé à poursuivre ses activités.

article 2 : - Prescriptions permanentes : Organiser la surveillance des locaux réservés au sommeil par un responsable ou un membre du personnel présent en permanence. Cette personne est tenue de réagir en premier lieu au signal d'alarme et d'organiser l'évacuation du public en bon ordre, tout en assurant la liaison avec les sapeurs-pompiers (PE27).

article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, ANSEI-HOTEL DOUCE FRANCE, 3, Avenue Charles de Gaulle (RD 1118) 11590 Cuxac d'Aude, Une ampliation sera transmise à M. le Préfet de l'Aude et à M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan

article 5 : Monsieur le maire, M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan ainsi que l'exploitant susvisé sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À CUXAC D'AUDE, 06/12/2023

Le Maire

G.DELFOUR

